

COMMUNE DE VILLERS SUR PORT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 Septembre 2023

Date de convocation, le 4 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LAURENT Maire.

Présents : ARMAND Arnaud, SERRALHEIRO Aude, BIGEY Johan, DEXET Philippe, LAURENT Thierry, RAMOS PINTO Sylvie, ROLLER Monika, ROUSSEL Pierre, DURGET Gérard, MARGUIER Pauline, DURGET Gérard

Secrétaire de séance : RAMOS PINTO Sylvie

Approbation du PV de la séance du 27 Juin 2023

Attribution nom de rue dans la Zone Artisanale

Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à la rue dans la zone Artisanale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte la dénomination suivante :

- Rue Jacques ROUSSEL

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adhésion RPI Fleurey / Amoncourt

Le Maire expose aux membres présents qu'il souhaite que la commune adhère au RPI de Fleurey – Amoncourt.

- L'école est la vie de nos villages et qu'elles contribuent à leur attractivité.
- Les communes de Fleurey et Amoncourt ont proposées un projet équilibré et légitime.
- Les élèves de Villers qui font partie du secteur Collège de Favorney pourraient passer leur scolarité primaire avec des enfants qu'ils retrouveront au Collège.
- Le temps de transport des élèves et le nombre de kilomètres parcourus seront raccourcis.
- La création d'une quatrième classe au sein du RPI et contribuera à la stabilité du corps enseignant lui apportant un plus grand confort de travail par la suppression des triples niveaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré 9 pour et 1 abstentions accepte l'adhésion au RPI de Fleurey – Amoncourt de la commune de Villers sur Port.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DM N°2 VIREMENT DE CREDIT

Mr le Maire expose qu'il y a lieu de faire un virement de crédit dont le détail est ci-dessous :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	20 000.00 €	-1 184.00 €	1 184.00 €	20 000.00 €
020 Dépenses imprévues Invest	20 000.00 €	-1 184.00 €	0.00 €	18 816.00 €
020/020	20 000.00 €	-1 184.00 €	0.00 €	18 816.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	6 468.00 €	0.00 €	1 184.00 €	7 652.00 €
13918/040	3 975.00 €	0.00 €	1 184.00 €	5 159.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	146 387.57 €	0.00 €	1 184.00 €	147 571.57 €
011 Charges à caractère général	146 387.57 €	0.00 €	1 184.00 €	147 571.57 €
615231/011	20 000.00 €	0.00 €	1 184.00 €	21 184.00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	6 468.00 €	0.00 €	1 184.00 €	7 652.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	6 468.00 €	0.00 €	1 184.00 €	7 652.00 €
777/042	6 468.00 €	0.00 €	1 184.00 €	7 652.00 €

Arrêté : Désignation coordinateur communal Recensement 2024

Le conseil a désigné comme Coordinateur Communal pour le Recensement 2024 Sylvie RAMOS PINTO.

Questions Diverses

- Réflexion sur la mise en sens unique de la rue du Lavoir
- Repas du Village – Préparatifs
- Archives : Déménagement